



Maison des
Sciences
de l'Homme
en Bretagne



APPEL A COMMUNICATION ET A TEXTES

Le développement durable et les droits humains dans les accords de partenariat de l'Union Européenne avec les pays d'Asie-Pacifique

WORKSHOP INTERNATIONAL ET PLURIDISCIPLINAIRE

Sous l'égide

GRUPEMENT D'INTERET SCIENTIFIQUE EUROPE de RENNES
Avec le soutien de la Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne

A Rennes (France)

Les 12 & 13 novembre 2018

Contexte du Workshop

Ce projet s'inscrit dans la perspective de constitution **d'un futur réseau de recherche internationale et pluridisciplinaire** sur "Les Nouvelles Dynamiques Partenariales Externes de l'UE en Asie Pacifique" (NODYDEX) dont les contours ont été dessinés lors d'un congrès à Hanoï en octobre 2017¹. Cette rencontre inaugurale consacrée au « **partenariat UE-ASEAN face aux partenariats concurrents des puissances d'Asie-Pacifique** » a permis d'appréhender ce partenariat entre bilatéralisme et inter-régionalisme tout en l'analysant à la lumière des initiatives concurrentes d'Asie-Pacifique. Ce projet croise celui d'**ASEAN-China Norms** consacré à l'étude de l'influence de la Chine sur les droits sociaux, droits de l'homme et libertés fondamentales en ASEAN et soutenu par la MSH-B.

Le présent workshop sur « **Le développement durable et les droits de l'homme dans les accords de partenariat de l'UE avec les pays d'Asie-Pacifique** » constitue **une étape essentielle dans la construction du réseau NODYDEX**. Il se déroulera en lien avec le colloque « *Le nouveau système européen de règlement des différends relatif aux investissements* » organisé à la Faculté de Droit, Economie et Science Politique de l'Université de Tours les 15 et 16 novembre 2018.

Il sera organisé sous l'égide du Groupement d'intérêt scientifique Europe de Rennes (**GIS Europe**) avec le soutien de la Maison des Sciences de l'Homme de Bretagne. Outre les établissements membres fondateurs du GIS EUROPE, leurs Unités Mixtes de Recherche CNRS, leurs équipes d'accueil, le présent workshop bénéficiera de l'appui des partenaires français, européens et de l'Asie Pacifique, en particulier en lien avec le Master Commerce et Relations économiques Euro-Asiatiques (**Foreign Trade University Hanoi-Université Rennes 2**).

¹ Cette rencontre réunissait 17 instituts et universités d'Europe (France Rennes, Tours Rouen, Belgique Gant) du Canada (Ottawa, Montréal, Québec, Sherbrooke) et Asie (Vietnam, Chine, Brunei) <https://univ-droit.fr/actualites-de-la-recherche/manifestations/24640-le-partenariat-ue-asean-face-aux-partenariats-concurrents-des-puissances-d-asie-pacifique>

Questionnements scientifiques

La région Asie-Pacifique constitue un vaste ensemble géostratégique en profonde transformation. Les multiples enjeux et défis socio-économiques et environnementaux de la région démontrent la nécessité d'analyser les nombreuses dynamiques partenariales entre les pays, organisations internationales et régionales. La multiplication des accords de partenariat économique et commercial entre les puissances de l'Asie Pacifique témoigne de l'attractivité incontournable de cette région. Loin d'ignorer cette nouvelle donne de l'économie mondiale, l'Union européenne reconnaît que cette région Asie-Pacifique constitue désormais une « *région cruciale pour le fonctionnement des chaînes de valeurs mondiales* »². Les récents accords partenariaux conclus ou en négociation entre l'Union européenne et les pays Asie-Pacifique expriment la détermination européenne à jouer un rôle clef dans cette région.

Présentée comme un des espaces de croissance économique élevée à forte consommation de ressources, la région Asie-Pacifique présente une forte vulnérabilité au changement climatique et aux catastrophes naturelles menaçant les populations les plus fragiles et, à terme la pérennité de son développement. Ces nombreuses menaces environnementales (épuisement des ressources naturelles terrestres et marines, déforestation et feux de forêts de tourbières, insécurité maritime, énergies fossiles et rareté des terres rares, perte de biodiversité et services écosystémiques ...) se répercutent bien au-delà de cette région. De tels enjeux s'imbriquent nécessairement avec la question du respect des droits humains et le renforcement des capacités des populations exposées.

Face à cette impérative articulation entre la protection de l'environnement et des droits humains, l'Union européenne s'est engagée à bâtir un « *partenariat plus vert pour un avenir durable* »³ respectueux « *des normes internationales en matière de droits de l'homme* ». La construction d'un « *partenariat plus mature et plus politique* »⁴ se décline progressivement dans les accords de partenariat de l'UE conformément à ses engagements en faveur des objectifs onusiens de développement durable (ODD). Ainsi, l'intégration de l'objectif du DD et des exigences de protection des droits humains dans les accords de l'UE avec les Etats d'Asie-Pacifique semble refléter l'ambition européenne de projeter **son modèle de développement durable et des droits humains** dans ses relations externes. L'analyse comparée de ces accords partenariaux montre une certaine flexibilité de ce modèle européen en constante évolution selon les partenaires et le contexte géostratégique de la région Asie-Pacifique.

Ces dynamiques concurrentielles et l'existence de modèles de développement et de droits humains différents mettent sérieusement à l'épreuve le modèle européen lui-même confronté à ses propres contradictions et fragilités. Ces jeux de confrontations et convergences d'approches entre les Etats, les organisations internationales et régionales et les acteurs socio-économiques présents dans la région Asie-Pacifique ne seraient-elles pas susceptibles de conduire à une remise en question, à une dilution, voire à une disparition de la projection à l'externe du modèle européen de développement durable et des droits humains dans cette région ?

² COM (2015) 497, Communication de la Commission européenne sur le Commerce pour tous.

³ JOIN (2015) 22 Communication conjointe l'UE ET l'ASEAN : un partenariat à visée stratégique

⁴ JOIN (2015) 22 Communication conjointe l'UE ET l'ASEAN : un partenariat à visée stratégique

Nous sollicitons par la présente des contributions sur les thèmes suivants, qui seront présentées lors du workshop ou intégrées dans la publication des actes du workshop.

I- L'ÉVOLUTION DU MODELE EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT DURABLE (DD) ET DE DROITS DE L'HOMME (DH) DANS LES ACCORDS DE L'UE AVEC L'ASIE-PACIFIQUE

L'analyse comparée des accords partenariaux conclus par l'UE et les pays d'Asie Pacifique montre le caractère évolutif des clauses concernant les droits humains et le développement durable. Ce constat invite à s'interroger sur les principaux facteurs de ce phénomène et d'apprécier son impact sur l'évolution du modèle européen. Pourront notamment être développés les axes de réflexions suivants :

La compétence externe de l'UE en matière de DD (avis 2/15 CJUE)

Les éléments constitutifs d'un modèle européen évolutif

* L'articulation à degré variable de considérations extra-économiques et de considérations commerciales dans les accords externes UE

* Réflexions sur le champ d'application matérielle du chapitre relatif au développement durable dans les accords externes UE

L'apparition récente de nouvelles clauses de DD : changement climatique (APE avec le Japon), lutte contre la corruption (Accord modernisé UE-Mexique) ; futur chapitre des accords de commerce sur « Commerce et genre », La thématique du numérique dans la transition vers le développement durable (...)

* Statut et articulation des clauses droits de l'Homme (DH) et de développement durable (DD)

La clause DH en tant qu'«élément essentiel» des accords de nature politique de l'UE avec les pays d'Asie-Pacifique

La clause DH : archétype de futures clauses « essentielles » sur le DD ? (Par exemple, le changement climatique)

La clause DH inclut-elle les dispositions sur les droits sociaux fondamentaux des travailleurs ?

L'instauration d'un modèle conventionnel de double-accord juridiquement articulé (Corée du Sud, pays émergents de l'ASEAN)

* Réflexions sur le dispositif européen de contrôle et de sanction des clauses de développement durable

Les particularités du mécanisme européen de règlement des litiges relatif aux clauses de DD (l'approche inclusive défendue par la Commission européenne)

La position française en faveur d'une approche sanctionnant le non-respect des clauses de développement durable des accords

Le jeu des acteurs dans l'évolution du modèle européen

* Le jeu institutionnel européen

*Le rôle des Etats membres

*Le rôle des organisations internationales et organisations d'intégration régionale

*Le rôle des entreprises (RSE) et des organisations syndicales

*Le rôle des organisations de la société civile dans le suivi des accords

II- LA MISE A L'EPREUVE DU MODELE EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE DROITS HUMAINS FACE AUX APPROCHES DES PAYS D'ASIE-PACIFIQUE

La mise à l'épreuve du modèle européen de Droit humains et de développement durable résulte à la fois de la divergence des clauses contenues dans les accords (divergence d'approche sur l'interprétation des clauses, sur leur articulation et sur leur caractère sanctionnable) et de la convergence de celles-ci (convergence d'approche entre l'UE et les pays d'Asie-Pacifique, convergence normative...).

Pourront notamment être développés les axes de réflexions suivants :

Les divergences d'approches entre l'UE et les pays d'Asie-Pacifique

*Les divergences d'approche sur les clauses Droits Humains

L'approche chinoise

L'approche des pays de l'ASEAN

L'approche des pays non européens partenaires (USA, Canada, Australie, Nouvelle Zélande, Japon...) des pays Asie Pacifique

*Les divergences d'approche sur l'articulation entre clauses commerciales et clauses de développement durable

L'approche chinoise (mise en place des « Nouvelles routes de la soie »)

L'influence de la Chine sur l'application des normes sociales dans les pays de l'ASEAN (exemple la Malaisie)

L'approche de l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste- CPTPP (Ex-TPP à 11 sans les Etats-Unis)

*L'approche japonaise

Vers une déconstruction progressive du modèle européen de « double accord juridiquement lié » ? (CETA euro-canadien- Accords avec le Japon) ou exceptions ? Impact de ces précédents ?

Prévalence de la défense des intérêts commerciaux de l'UE sur les impératifs de nature extra-économique, ou maintien d'un lien affirmé entre considérations éthiques et commerce ?

*Les divergences d'approches sur le caractère sanctionnable des clauses de DD et droits humains

L'approche du CPTPP

L'approche de l'ALENA

Les convergences d'approche entre l'UE et les pays d'Asie-Pacifique

*La dimension géopolitique du rapprochement entre l'UE et certains partenaires asiatiques face à l'unilatéralisme américain et à la montée en puissance de la Chine

Exemple de la question cruciale du leadership politique et commercial en Asie-Pacifique face à la Chine et aux Etats-Unis ; constitution de coalitions d'intérêt entre l'UE, les pays de l'ASEAN, le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande).

*Les convergences d'approche sur les clauses DH avec les partenaires stratégiques de l'UE (Canada, Japon, Australie, Nouvelle-Zélande)

*Les convergences d'approche dans le domaine des réglementations

Normes techniques, sanitaires et phytosanitaires, en lien avec le développement durable

Diffusion de l'approche européenne de la précaution ?

*Les convergences d'approche entre l'UE et les pays d'Asie-Pacifique sur les biens environnementaux

DIRECTION SCIENTIFIQUE

CHARLES-LE BIHAN Danielle : Professeur Droit Public à l'Université Rennes 2. Chaire européenne Jean Monnet, IODE-UMR-CNRS 6262, membre du GIS-EUROPE de Rennes, membre associé du Laboratoire LIRIS EA 7481 danielle.le-bihan@orange.fr; - danielle.lebihan@univ-rennes2.fr;

HERVE-FOURNEREAU Nathalie : Directrice de Recherche au CNRS, Institut de l'Ouest Droit et Europe UMR 6262 CNRS de l'Université de Rennes 1, membre du GIS-EUROPE de Rennes (Co-responsable axe 3 Transition socio-écologique et numérique) - Vice-Présidente de la Société Française Pour le Droit de l'Environnement (SFDE), Membre de l'Académie Droit de l'environnement de l'Union internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN), nathalie.herve-fournereau@univ-rennes1.fr;

LEBULLENGER Joël : Professeur émérite de Droit Public à l'Université Rennes 1. Chaire européenne Jean Monnet, IODE-UMR-CNRS 6262 et membre GIS-EUROPE de Rennes Joel.lebullenger@univ-rennes1.fr;

COMITE SCIENTIFIQUE

Maria Del Mar CAMPINS ERITJA, Professeur de Droit, Chaire Jean Monnet, Université de Barcelone, Espagne

Christian DEBLOCK Professeur d'Economie à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), membre du Centre d'Etudes sur l'Intégration et la Mondialisation (CEIM), Canada.

Elsa LAFAYE de MICHEAUX, Maître de conférences en économie, Université de Rennes 2, membre du Centre Asie du Sud-Est, UMR 8170 CNRS-EHESS-INALCO, Paris

Erwan LANNON Professeur de Droit Université de Gand et Collège d'Europe de Bruges, Belgique.

Alexandra LANGLAIS, Chargée de Recherche CNRS (IODE UMR CNRS 6262) Université de Rennes 1 Responsable de l'axe Environnement, changements globaux et ressources naturelles (IODE)

Marc LAUTIER, Professeur en Economie à l'Université Rennes 2, membre du Laboratoire LIRIS EA 7481. Responsable de l'Axe Relations internationales.

Agnès MICHELOT, Maître de Conférences, Droit public, Université de la Rochelle, Présidente de la Société Française pour le Droit de l'environnement

Elisa MORGERA, Professeur de droit, co-directrice du Centre de droit de l'environnement et de la gouvernance, Université de Strathclyde, Royaume-Uni.

Pierre Yves MONJAL, Professeur de Droit Public, Faculté de Droit, Economie, Science Politique de l'Université de Tours, Chaire européenne Jean Monnet, Directeur du réseau pluridisciplinaire NIHON EuropA (UE Japon)

Minh Hang NGUYEN, Professeur de Droit, Doyenne de la Faculté de Droit, Directrice du Centre de Recherche du Commerce International Ecole Supérieure du Commerce Extérieur (ESCE) Hanoi, Vietnam.

Cécile RAPOPORT, Professeure de Droit Public Faculté de Droit et de Science politique Université de Rennes 1, (IODE UMR CNRS 6262). Membre junior de l'Institut Universitaire de France (IUF).

Marie-Ange SCHELLEKENS-GAIFFE, Docteur en Droit, chercheur associé au CEJEP, Université de la Rochelle
Linda Yanti SULISTIAWATI, Professeur de Droit, Université de Gadjah Mada, Indonésie

Pascale TURQUET, Maître de Conférences-HDR en économie, Chaire européenne Jean Monnet en économie, membre du Laboratoire LIRIS EA 7481, Université Rennes 2

MODALITES D'ENVOI DES PROPOSITIONS

Nous sollicitons par le présent appel, **des propositions de contributions destinées à être présentées lors du workshop ou qui seront intégrées dans la publication des actes de la rencontre.**

Cet appel est ouvert aux chercheurs de différentes disciplines et experts institutionnels, socio-économiques et acteurs de la société civile

Les propositions de contribution (1 page), accompagnées d'un court CV, seront à adresser **avant le 29 juin 2018** à :

danielle.lebihan@univ-rennes2.fr,nathalie.herve-fourneau@univ-rennes1.fr,joel.lebullenger@univ-rennes1.fr

Les propositions de contributions seront soumises au comité scientifique et un processus d'évaluation par les pairs sera mis en place en vue de la publication. Les **contributeurs seront informés avant le 9 juillet** de la décision du comité et des organisateurs du workshop.

MODALITES DE PARTICIPATION

Le workshop se déroulera en français et en anglais, sans traduction simultanée.

Nous souhaitons préciser que seule une prise en charge des frais de séjour pour la durée du workshop pourra être assurée par les organisateurs.

Les auteurs adresseront leur contribution écrite pour la publication **au plus tard le 1^{er} avril 2019**.

DATE ET LIEU

12 et 13 novembre 2018

Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne
2 avenue Gaston Berger - Rennes (France)

Espace Jean Raux
1 rue de la Borderie - Rennes (France)